



## Pas de contrat de travail est ce normal ?

Par **lune9566**, le **15/04/2011** à **08:05**

Bonjour,

je suis nouvelle sur ce forum et il y à pas mal de chose qui me son étrange.  
merci pour votre aide .

cordialement lune 9566

Par **Toucan**, le **25/04/2011** à **18:05**

Bonjour,

Pouvez-vous nous en dire plus? Depuis quand travaillez-vous dans cette entreprise? Etes-vous en poste pour une durée déterminée, indéterminée, etc. ? Quel est votre souci exactement?

Cordialement

Par **alterego**, le **27/04/2011** à **17:54**

Bonjour,

Rare une question aussi vide, heureusement qu'elle est titrée.

Pas de contrat de travail, je pense que vous voulez dire écrit.

Il y a contrat de travail dès qu'une personne travaille pour le compte d'une autre personne et sous sa direction moyennant une rémunération. Un contrat verbal est assimilé à un contrat à durée indéterminée.

Lors de l'embauche, avez-vous reçu un exemplaire de la déclaration unique d'embauche ?

Avec ce document et un bulletin de salaire, pourrez apporter la preuve que vous travaillez dans l'entreprise.

L'employeur ne pourra pas soutenir qu'il s'agit d'un contrat de travail à durée déterminée.

Cordialement

[citation]**Ces informations ne sauraient remplacer la consultation de votre Conseil habituel ou de tout autre professionnel du droit**[/citation]

Par **lune9566**, le **30/04/2011** à **08:59**

bonjour,

désolé pour la question assez breve.

je suis fonctionnaire depuis 10ans ,mais je suis dans une autre mairie,et non je n'est pas eu de doc à signée ,sauf un arrêté.en gros depuis mon arrivée ici je n'est rien.

merci d'avance lune

Par **JPALMER**, le **30/04/2011** à **11:19**

si je comprends bien, vous avez été mutée dans une autre marie ?

Par **lune9566**, le **02/05/2011** à **08:51**

bonjour,

oui tout à fait .

merci pour vos conseils

bonne journée

Par **JPALMER**, le **02/05/2011** à **12:32**

pour savoir si c'est une mutation ou si vous êtes en mission dans une autre mairie,  
Votre fiche de paye est au nom de l'ancienne mairie ou au nom de la nouvelle ?

Par **lune9566**, le **02/05/2011** à **18:27**

elle est au nom de la nouvelle mairie .